

MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE

Puy-de-Dôme

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

SEANCE DU 20 MAI 2021

Le conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salesses, sous la présidence de Monsieur Nicolas BEAURE, Maire.

Membres du conseil municipal : Nicolas BEAURE, Claude VIESSANT, Corentin LE BOUQUIN, Caroline RATELADE, Marie-Claude MILITON, Richard AUBERT, Olivier BERGER, Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Chloé HEURTEUR, Vanessa LEITE, Philippe POURCIN, Vincent SCHMITT, Cécile TARRADE, Bernard VELLETT.

Absent excusé : Chloé HEURTEUR, Vanessa LEITE, Philippe POURCIN

Procurations : Vanessa LEITE donne procuration à Caroline RATELADE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de la convocation :

Mardi 11 mai 2021

Secrétaire de séance :

Olivier BERGER

COMMISSION COMMUNALE « LIEN SOCIAL, ANIMATION »

Suite à la démission de la Vice-présidente de la commission « Lien social, animation », Monsieur le Maire propose de nommer un nouveau membre à ce poste.

Le conseil municipal décide la répartition des membres élus suivants pour la commission « lien social, animation » :

6 Lien social, animation		
Président	Nicolas Beaure	Maire
Vice-présidente	Cécile Tarrade	Adjointe
Membre	Marie Claude Militon	Conseillère
Membre	Olivier Berger	Conseiller
Membre	Chloé Heurteur	Conseillère
Membre	Bernard Vellet	Conseiller

11 votes POUR, 2 ABSTENTIONS

ACQUISITION PARCELLE AE202 : DECISION DU CONSEIL

Le conseil municipal décide de valider l'acquisition de la parcelle AC202 au prix 63 000€.

8 votes POUR, 1 vote CONTRE et 4 ABSENTIONS

ALIGNEMENT RUE DES PRADEAUX : ACQUISITION BANDE DE TERRAIN

Le conseil municipal décide d'indemniser à hauteur de 3 720€, soit 60€ le m², l'acquisition de la parcelle AE 271.

Voté à l'unanimité

RLV : CONVENTION DE DELEGATION DE L'ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE A L'INTERIEUR DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE COMMUNAL

Le conseil municipal décide d'approuver les termes de la convention de délégation de l'organisation du transport scolaire à l'intérieur du RPC de la Commune de Chanat-la-Mouteyre.

Voté à l'unanimité

PERSONNEL : TRANSPORT SCOLAIRE - RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

Le conseil municipal décide d'habiliter Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un conducteur de bus scolaire en contrat à durée déterminée, du 1^{er} septembre 2021 au 12 juillet 2022, à raison de 28h hebdomadaires.

Voté à l'unanimité

PERSONNEL : ENTRETIEN LOCAUX DE LA MAIRIE - RENOUELEMENT DE CONTRAT

Le conseil municipal décide d'habiliter Monsieur le Maire à procéder au renouvellement du contrat à durée déterminée de l'agent actuellement en poste, du 27 mai 2021 au 26 mai 2022, à raison de 2h30 hebdomadaires.

Voté à l'unanimité

MISE EN PLACE DE CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal décide de mettre un sursis à statuer à cette décision. Le sujet sera débattu après avoir sollicité un avis de la commission « urbanisme, cadre de vie ».

Voté à l'unanimité

ECOLE DE CHANAT : ETUDE STRUCTURE DE LA DALLE DE LA COURS – DEVIS

Le conseil municipal décide de valider le devis du Bureau d'études IB2A au prix de 3 800€ HT.

Voté à l'unanimité

LOCATIONS COMMUNALES : REEVALUATION DES LOYERS

Le conseil municipal décide d'augmenter les loyers selon les variations INSEE réglementaires.

Voté à l'unanimité

SALLE LA SALESSE : MISE EN PLACE D'UNE VIDEO PROJECTION – DEVIS

Le conseil municipal décide de mandater l'Entreprise Résolv pour un montant de 10 990€ HT.

Voté à l'unanimité

ECOLE DE L'ETANG : ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES – SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES / PLAN DE RELANCE

Le conseil municipal décide de valider l'acquisition de 6 ordinateurs et 4 tablettes auprès de la Centrale d'achat UGAP, pour un coût total de 7 058.86 € TTC et de solliciter une subvention par l'intermédiaire du Plan de Relance de l'Etat.

Voté à l'unanimité

AGENCE POSTALE COMMUNALE : VALIDATION DU DEPLACEMENT DU SIEGE + PRESENTATION DES DEVIS + DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal décide de :

-  déplacer le siège social de l'Agence Postale Communale dans les locaux de la mairie à compter de mi-septembre 2021 ;
-  valider les devis d'aménagement pour un montant total de 14 139.00€ HT ;
-  solliciter le fond de péréquation géré par la Commission Départementale de Présence Postale et Territoriale pour participer au financement de ce transfert à hauteur de 50% du coût HT de la dépense.

Voté à l'unanimité

SIEG : REMPLACEMENT DES CANDELABRES - « RUE DE LA PIALA »

Les membres du conseil municipal décident de fixer la participation de la Commune à **23 503.60 € T.T.C.**

Voté à l'unanimité.

LOGEMENT 15 RUE DE LA PRADE : POSE DE VOLETS BATTANTS

Le conseil municipal décide de valider la pose de 4 volets battants sur le logement sis 15 rue de la Prade et de retenir le devis de l'Entreprise APPM pour un coût total de 1 939€ HT.

Voté à l'unanimité